

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale											
Date de réce					Do	ssier co					N° d'enregistrement :
16/09/20	22					19/	09/2	2022			F09322P0281
						1	. Intit	ulé du p	projet		
Défrichement i	pour la	réalisa	tion d	l'un dom	aine vi				- Commune de N	ice ((06200)
Domonomone	` '										
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)											
2.1 Personne physique											
Nom	, , , , , , ,							Préno	m		
2.2 Personne r	2.2 Personne morale										
Dénomination		son so	ciale		Sas	Leys					
Nom, prénom				onne		redérik	Lave	2			
habilitée à repr					101. 1	reactin	. ССу.	3			
RCS / SIRET	8 9	9 (8 0	8 0	1 7	0 0	О	1 2	Forme juridiqu	Je	S.A.S.
				<u> </u>					, 21,112 jananq		
				1-:	2	مالم مالم		l . l'		:	-01
				Joigne	z a v	oire de	emar	iae i ai	nexe obligato	ire .	n· i
3. Catégorie	(s) app	licabl	e(s) c	lu table	au des dimen	seuils (sionner	et cril nent	ères an corresp	nexé à l'article R ondant du proje	R. 12 †	22-2 du code de l'environnement et
NO de está		l	. کیا د		C	aracté	ristiq	ues du p	projet au regard	des	s seuils et critères de la catégorie
	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)										
	47. Déboisements en vue de la reconversion de sols. Défrichement sur une surface de 3,30 ha (surface inférieure à 25 ha).										
a)Défricheme			autor	risation							
au titre de l'ar											
forestier en vu	ue de la	a recoi	nvers	ion des							
sols, portant s											
même fragme	ntée, d	le plus	de 0	,5							
					4. Co	aractér	istiau	es géné	rales du projet		
Doivent être a	innavá	25 (11)	nrása	nt formu					à la rubrique 8.1	ldu	ı formulaire
4.1 Nature du						-			•	au	Torritoralic
Le projet cons	aste en	i ia rea	สแรลแ	on a un	domai	ne vilic	oie a	ivec une	e AOP Bellet.		
Pour cela, le p	oorteur	de pro	ojet p	révoit :							
			na d'e	spaces	foresti	ers, do	nt 00	ha 67 a	a 27 ca déjà défi	rich	és par la RTE.
- la plantation				. 1	_44!.	4.	4 4	11:	£		
II ne prévoit pa	as ia de	HIOIT	ion ol	ı ia con	SITUCTIO	ภา de โด	out ty	pe a ins	mastructure.		

4.2 Objectifs du projet
Les objectifs fixés par M. Frederik Leys lors de ce projet sont : - l'aménagement de parcelles de telle sorte qu'elles soient cultivables, - la culture de cépages typiques de l'AOP Bellet (Folle noire (Füella nera), cépage Brachet et cépage Rolle), - une production en agriculture biologique.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Le déroulement des travaux est programmé comme suit : - défrichement des parcelles non classées en EBC, - terrassement avec préparation du sol dans le respect des courbes de niveaux, - plantation lors de l'accord des droits de plantation obtenus via France Agrimer, - travaux de palissage.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Une fois la phase travaux terminée, la phase exploitation consiste en une culture viticole soumise au cycle végétatif des vignes, comme précisé ci-dessous :
 formation du pied, ébourgeonnage, écimage, vendange, taille des vignes.
L'exploitation des vignes sera conduite dasn le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique.

	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera- entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisc									
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Le projet est soumis à une autorisation de défrichement.										
	projet et superficie globale de l'opération - préciser le									
Superficie globale des parcelles Superficie globale de l'opérationde de défrichement (parcelles AC 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 17) Superficie défrichée par la RTE Ou ha 67 a 27 ca										
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>0</u> <u>7</u> ° <u>1</u>	2 · 3 5 · 63 Lat. 4 3 · 4 5 · 1 8 · 18								
Localisation : Collet Sigaut / Lou Grand Boasc Commune : Nice Code Postal : 06200 Parcelles : AC 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 17	'	_'"_								
J	oignez à votre demande les annexes n° 2 à	6								
 4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation or environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été autoniquez à quelle date il a été autoniquez. 	projet et	Oui Non X								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	\boxtimes		Le projet se situe dans une ZNIEFF de type II "Vallon Saint-Sauveur" dont l'identifiant est 930020445. Il est également situé à environ 800 m d'une ZNIEFF de type II ("Le var et ses princpaux affluents" 930020162) et de deux ZNIEFF de type I ("Vallons de magnan, de Vallières et de Saint-Roman" 930020436 et "Vallon de Lingostière" 930020440).
En zone de montagne ?		\boxtimes	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		\boxtimes	L'APPB le plus proche proche est situé à 1 km de la zone d'étude : "Vallons obscurs en rive gauvhe de la basse vallée du Var" FR3801050
Sur le territoire d'une commune littorale ?	\boxtimes		Nice est une commune classée en loi littoral. Le projet est situé 7,65 Km du bord de mer.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	Le Parc le plus proche du projet est le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, situé à 1,9 km (FR8000049).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		La commune de Nice est concernée par le 3e PPBE de la Métropole Nice Côte d'Azur, approuvé en juillet 2019. Le projet est également situé à 3,7 km de l'A8 faisant l'objet du PPBE de l'Etat.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		\boxtimes	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	Le projet est situé : - à 800 m de la Zone Humide "Ripisylve du Var" dont l'identifiant est ZH_3705, - à 1,2 km de la Zone Humide "Vallons obscurs" dont l'identifiant est ZH_37_08 - à 1,6 km de la Zone Humide "Vallons obscurs de Carros" dont l'identifiant est ZH_3011.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			La commune de Nice est couverte par plusieurs PPRN: - PPR Inondations de la basse vallée du Var, approuvé le 18/04/2011 et révisé le 25/06/2013 et modifié le 20/08/2020, - PPR Inondation Paillon approuvé le 17/11/1999, - PPR Feux de forêt approuvé le 07/02/2017, - PPR Mouvement de terrain de Cimiez approuvé le 05/12/2008, - PPR Seisme approuvé le 28/01/2019, - PPR Mouvement de terrain hors Cimiez approuvé le 16/03/2020. Aucun PPRT ne s'applique sur la ville.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	2 sites Basias se trouvent à proximité de la zone d'étude : - PAC0600838, à environ 620 m, - PAC0602731, à environ 980 m.
Dans une zone de répartition des eaux ?		\boxtimes	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		\boxtimes	
Dans un site inscrit ?		\boxtimes	Le projet est situé à 2,2 km du site inscrit le plus proche : "Village de Gattières et ses abords" 93l06041.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
	Oui	Non	Le projet est situé à : - 1 km d'un site Natura 2000 ZSC "Vallons obscurs de Nice et de Saint Blaise" FR9301569, - 800 m d'un site Natura 2000 ZPS "Basse Vallée du Var" FR9312025.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		\boxtimes	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		\boxtimes	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	×		Le défrichement des parcelles AC 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 17 entraînera une destruction d'un milieu naturel composé essentiellement de Pin d'Alep et de Chênes verts et pubescents. Il y aura donc la destruction/altération de milieux naturels ou d'habitats d'espèces, destructions d'individus et dérangement des espèces et milieux. Il n'y aura pas de rupture de continuité écologique mais une modification de cette continuité écologique. Toutefois avec l'application des préconisation du pré-diagnostic écologique(Cf Annexe 6), les impacts seront négligeables.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	Le projet est situé à : - 1 km d'un site Natura 2000 ZSC "Vallons obscurs de Nice et de Saint Blaise" FR9301569, - 800 m d'un site Natura 2000 ZPS "Basse Vallée du Var" FR9312025. Les incidenses causées par le projet sont négligeables vis à vis des epsèces ou habitats inscrits au Formulaire Standard du site. Au regard de l'ampleur des sites Natura 2000, la modification du milieu forestier en milieu agricole (sur des parcelles classées en zones agricoles) n'impliquera pas de perturbations majeurs sur le cycle de vie des espèces et habitats des ces sites.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	\boxtimes		Le projet est situé dans un espace naturel forestier. Les parcelles sont en partie en EBC et classées en Zone Agricole. Les parties en EBC ne seront pas altérées par les travaux, seulement les parties en espace naturel forestier en zone agricole seront consommées en vue de la création d'espaces agricoles. 3,30 ha de milieu forestier sera défriché dont 00 ha 67 a 27 ca déja défriché régulièrement par la RTE.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		\boxtimes	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le projet est : - en zone rouge du PPR Feux de forêt où les travaux agricoles sont autorisés sans condition, - en zones B0 et B4 du PPR séisme. Le projet, qui ne créée ni bâtiment ni pont, n'est pas contraint par ce PPR, - partiellement en zone bleue Ra et GRa où toute action dont l'ampleur excessive est susceptible de déstabiliser le sol est interdite. Le couloir naturel du vallon Saint-Sauveur est préservé par le projet et l'étude géotechnique en annexe a mis en évidence que le déboisement
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		\boxtimes	/ replantation de vignes ne va pas déstabiliser les sols excessivement.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		\boxtimes	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		En phase chantier, les travaux seront susceptibles de causer temporairement des nuisances sonores. La zone d'étude est déjà concernée par les nuisances sonores occasionnelles, liées à la circulation des véhicules sur la route M414 Route de Colomars/Route de la Manda.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?			Les opérations et l'utilisation d'engins de défrichement en phase chantier seront émetteurs de vibrations. Des mesures de réduction adéquates seront préconisées pour limiter les perturbations et notamment, les travaux de nuit seront prohibés.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?			En phase chantier, les travaux sont susceptibles de générer des rejets de poussières. Des mesures de réduction adéquates seront préconisées lors des travaux.
Facilities	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		\boxtimes	Le projet n'entraînera aucun rejet liquide.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	\boxtimes		Les déchets de chantier seront stockés, triés et traités selon la filière adaptée. L'entreprise en charge des travaux devra mettre en place les moyens appropriés pour recueillir et traiter ces déchets. En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de production de déchets.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		\boxtimes	La zone d'étude n'est caractérisée par aucun patrimoine archéologique ou culturel. Néanmoins, un modification significative du paysage sera effectuée. En effet le défrichement d'une partie des parcelles en terrain viticole, modifiera le milieu d'une zone forestière fermée en un milieu agricole ouvert.		
Cadre de vie / Population	lendendre fillder	\boxtimes		Le but du projet étant la culture de vignes, des modifications notables de l'activité humaine vont être effectuées. Les parcelles deviendront des parcelles d'agriculture de vignes, malgrè que celles-ci soient déjà catégorisées en zone agricole.		
6.2 Les incid approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou		
Des projets o	ont été considérés com	ıme sı	ıscepti	bles d'avoir des effets cumulés avec le projet Domaine viticole à Bellet : s en culture de vignes.		
Projets existants ou approuvés susceptibles de cumuler des effets avec le projet d'aménagement d'un domaine viticole: - projet de création d'un centre de tri haute performance pour le traitement des déchets, commune de NICE(06), - création de la ZAC des Bréguières sur la commune de Gattières (06), - projet d'aménagement hydraulique du vallon de Lingostière, commune de NICE (06). Les effets cumulés du projet avec les autres projets connus sont négatifs uniquement sur la modification et l'altération et/ou destrcution de milieux naturels. Les effets cumulés du projet avec les autres projets connus sont positifs sur les habitats naturels, la faune et les continuités écologiques, la population, les activités agricoles, l'occupation des sols, ainsi que le paysage.						
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?		

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

A la suite du pré-diagnostic écologique réalisé, des préconisations ERC, spécificiques au projet sont émises :

- Pas de destruction ou altération du Vallon Saint-Sauveur en contrebas de la zone d'étude,
- Réalisation d'inventaires complémentaires Chiroptères ou accompagnement de celui-ci pour la phase travaux.
- Effarouchement des espèces avant la phase chantier,
- Après défrichement, laisser sur place la végétation au moins 3 jours,
- Adaptation de la période de travaux (diurne et hors période de reproduction de la faune)
- Limiter et lutter contre la propagation des espèces végétales exotiques,
- Dépollution du site d'étude,
- Limitation et adptation de l'emprise des travaux en fonction de la localisation des espèces (balisage, sentier, etc.)
- Limitations des nuisances liées envers la faune et la flore,
- Installations d'abris ou gîtes pour la faune lors de la phase chantier,
- Absence de rejet dans les milieux naturels terrestres et/ou aquatiques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les parcelles du projet sont situées en AOP Bellet et sont classées en tant que Zone Agricole. Annuellement un défrichement en dessous des lignes électriques qui parcourent les parcelles est effectué. Une partie du défrichement prévu pour ce projet est donc déjà réalisé régulièrement par la RTE (00 ha 67 a 27 ca). L'agriculture viticole prévue y sera biologique et plus précisement biodynamique. L'impact sur la nature ainsi que sur l'Homme sera maîtrisé et limité. La présence de certaines espèces faunistiques et floristiques protégées, révélées par le pré-diagnostic écologique, est prise en compte dans le cadre du projet. Aussi, des préconisations ont été émises et seront prises en compte. Les mesures prévues permettront à tous les impacts résiduels d'être, au maximum, négligeables.La phase chantier fera l'objet de mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement adaptées et les PPR sont pris en compte par le projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Ο.	I Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	\boxtimes
2	Un plan de situation au $1/25~000~ou$, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16~000~et~1/64~000~(II~peut~s'agir~d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);$	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent Objet Annexe 6 : Pré-diagnostic écologique Annexe 7 : Etude géotechnique 9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à MENTON le, 15/09/2022

Signature